

La Montardonnaise TRAIL 2026

REGLEMENT

La **Montardonnaise TRAIL** est organisée par l'association Montardon d'Achille le dimanche 13 Septembre 2026 avec le soutien et le concours de la Mairie de Montardon.

Les règles sanitaires en vigueur à la date de la course seront à appliquer par les participants.

Sont au programme de la **Montardonnaise Trail** 2026 :

Départ

- **9 h30 :La Montardonnaise trail de 20 km D+550**
- **10 h : départ du 9km trail**
- **Le parcours enfants de 1000m.(départ 11h45)**
- **10 h Marche famille 9km**

- **10 h 30 course sur route 10 km**

La Montardonnaise Trail , la découverte trail et le 10 km route sont des épreuves compétitives donnant lieu à des classements par chronométrage, elles sont ouvertes aux **coureurs** licenciés ou non licenciés et aux catégories d'âges suivantes (règlement FFA soit à partir de 16 ans):

DISTANCES MAXIMALES : Elles sont fixées selon les catégories d'âge (âge au 31 décembre) aux valeurs ci-après :

- Masters, seniors, espoirs : 20 ans et plus
- Juniors : 18-19 ans 25 km
- Cadets : 16-17 ans 15 km • Minimes : 14-15 ans 5 km

Le parcours est balisé, chaque concurrent doit être attentif au balisage et s'assurer qu'il est sur le tracé après chaque bifurcation une confirmation est positionnée pour valider le parcours.

Les épreuves de la Montardonnaise ne sont pas adaptées aux handisports.

La participation à la **Montardonnaise Trail** et toutes les épreuves qu'elle englobe se fait sous l'entière et exclusive responsabilité des coureurs y participant.

Par leur engagement, les participants acceptent sans réserve le présent règlement.

La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative.

Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne ou de courir sans dossard, cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime. Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.

Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard lui sera remis.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Tout concurrent prenant le départ après les serre-files et n'ayant pas réintégré le peloton devra remettre son dossard au point de contrôle situé au 1^{er} km et au maximum 10 mn après le départ , il ne sera plus sous la responsabilité des organisateurs .

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Le plus grand respect des règles de propreté et de respect de la nature est demandé aux concurrents.

Tout manquement avéré aux dispositions du présent règlement, à ces règles élémentaires de bonne conduite ou de tout avenant édité avant les épreuves pourra donner lieu à élimination.

A ce titre, le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. Le non respect de ce point du règlement mettra hors course le concurrent .

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment pour raisons de sécurité (météo, etc) même en cours d'épreuve.

Pour tous les participants merci d'amener votre ecocup

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne via le site de Pyrénées Chrono (pas d'inscription papier) ou le jour de l'épreuve moyennant un surcout de 2€ au tarif indiqué :

Montardonnaise trail 20km : 20 €

Découverte trail 9 km : 10 €

Marche famille: 2 €

Parcours enfants : gratuit

10 km route : 12 €

Aucune inscription ne sera validée sans règlement. Aucun dossard ne sera remis sans copie d'une licence valide ou d'un certificat médical ou un numéro PPS

Remboursement des inscriptions : S'il devait y avoir annulation de l'épreuve les inscriptions seraient remboursées déduites des frais engendrés par l'organisation (1 à 2 €).

Pour ceux déjà inscrits avant la modification du règlement, le delta des tarifs sera intégralement remboursé : Soit par virement, soit en numéraire dans l'enveloppe du dossard (MP au 0628200538)

CERTIFICAT MÉDICAL (ARTICLE L. 231-3 DU CODE DU SPORT)

Les concurrents devront être (sauf modification de la législation) soit :

1 - Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise ou Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'une licence *COMPETITION* FFTRI, FFCO, FFPM.

2 – Titulaires d'une Licence délivrée par la *FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP*. Dans ce cas, la mention de **non contre-indication à la pratique de la Course à pied en compétition** doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence;

3 – Titulaires d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course) ou sa photocopie.**

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

4 – d'un numero PPS VALIDE

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Marche : aucun document

DROIT D'IMAGE

De par leur participation aux différentes épreuves de la Montardonnaise Trail, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ASSURANCES

Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement. L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à cette licence.

CONTROLES

Postes de contrôle : Plusieurs postes de contrôles seront répartis sur le parcours. Le passage par ces points de contrôle est obligatoire sous peine de disqualification. Les contrôles seront faits de façon inopinée. **un point d'eau supplémentaire sera mis en place au 6ème km pour Découverte et Marche, toutefois les compétiteurs doivent prendre toutes les dispositions pour gérer leur hydratation dans ce cas .**

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

RETRAIT DE DOSSARDS

20 km, 9 km, 10 km , **Les dossards** seront à retirer le dimanche 13 Septembre sur le site départ à partir de 8h .

LOT :

Pour les 300 premiers inscrits : dotation (non définie ce jour)

PODIUM /RECOMPENSES

Montardonnaise trail : Les 3 premiers H et F

Découverte Trail : Les 3 premiers H et F

10 km route. : les 3 premiers H et F

Les clubs , associations , entreprises ou groupe d'amis : 1 lot pour le club le plus représenté.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.

Renseignements auprès des Montardon d'Achille (06.19.59.39.45- 06.28.20.05.38)